



Motion

Ouvriers des Parcs et Ateliers

Adressée à

**Monsieur le Ministre de la Transition Ecologique
et Solidaire**

Madame la Ministre chargée des Transports

La section syndicale du Syndicat National CGT des Ouvriers des Parcs et Ateliers et les OPA de
nom du service.....

ne supportent plus l'attitude méprisante de vos ministères qui ne respectent plus leurs engagements et obligations envers les OPA.

Depuis la loi de décentralisation de 2004, le niveau salarial et le pouvoir d'achat des OPA n'a fait que chuter. Le tassement de notre grille salariale est tel que le niveau salarial des 3 premières classifications se retrouve inférieur au SMIC.

En 2018, vous payez un compagnon (Ouvrier hautement qualifié), recruté depuis 5 ans, à un salaire de base inférieur au SMIC !

Pour de telles pratiques, certains patrons seraient condamnés par la justice !

Ceci est inacceptable et place vos ministères dans l'illégalité !

Le niveau salarial des OPA ne correspond plus aux qualifications exigées !

Suite au transfert des OPA dans la Fonction Publique et depuis 2013 nos ministères ont inscrit par trois fois l'évolution statutaire des OPA à l'agenda social de nos ministères sans donner aucune suite.

Nous sommes au mois de janvier 2018, le chantier statuaire des OPA, prévu à l'agenda social 2017-2019, qui doit conditionner notre avenir, celui de nos missions et métiers n'a toujours pas démarré.

De telles attitudes, les OPA les interprètent comme du mépris !

Les OPA vous demandent de répondre aux exigences du SNOPA CGT :

- **Des mesures immédiates de revalorisations salariales à hauteur de 20 points d'indice de la fonction publique.**
- **L'ouverture immédiate du chantier statutaire des OPA.**
- **La tenue d'une table ronde avec les employeurs pour fixer des objectifs pérennes sur nos missions, métiers, emplois.**

Motion à adresser à

Nicolas HULOT : ministre MTES

Elisabeth BORNE : ministre en charge des transports

Régine ENGTRÖM : secrétaire générale du MTES

Directions des services (DIR, DIRM, DREAL, DDT(M), CNPS, SNIA...)

Directions des Etablissements Publics : VNF et CEREMA .